

# Express Euro 50

Titre de créance de droit français à capital non garanti ni en cours de vie ni à l'échéance



## Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas, émetteur des titres de créance (Moody's Aa3, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings A+)

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence d'un remboursement anticipé activable la 4<sup>ème</sup> année). Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

Eligibilité : comptes titres et contrats d'assurance. Dans le cas d'un contrat d'assurance, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Code ISIN : FR0011160423

## Express Euro 50 sur 8 ans maximum

Quinzième placement dédié aux gestionnaires de fortune, Express Euro 50 est la nouvelle solution d'investissement d'Exane Derivatives, éligible à l'assurance vie et au compte titres et disponible à la souscription jusqu'au 16 mars 2012.

A travers cette solution, l'investisseur est exposé au marché des actions européennes via l'indice Euro Stoxx 50 (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) sur une durée de 8 ans maximum. La performance finale du produit peut être positive ou négative selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 : il existe donc un risque de perte partielle ou totale du capital.

► A l'année 4, si l'indice Euro Stoxx 50 clôture au moins à son niveau initial (quelle que soit l'ampleur de cette hausse) : remboursement automatique anticipé du capital et versement de 12,5%<sup>1</sup> de gains par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 50%<sup>1</sup> (TRA<sup>2</sup> = 10,7%).

► Si le produit dure jusqu'à l'échéance, 3 cas se présentent :  
- Si l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son niveau initial : remboursement intégral du capital majoré d'un gain de 100%<sup>1</sup> du capital investi (TRA<sup>2</sup> = 9,0%).

- Si l'indice Euro Stoxx 50 est en baisse de moins de 30% : remboursement intégral du capital majoré d'un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi (TRA<sup>2</sup> = 5,2%).

- Si l'indice Euro Stoxx 50 est en baisse de plus de 30% : remboursement du capital diminué de la performance finale négative de l'indice. Il existe donc un risque de perte partielle ou totale du capital.

► Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 30% de l'indice, le souscripteur accepte de limiter ses gains à 100%<sup>1</sup> du capital investi (TRA<sup>2</sup> = 9,0%) et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse de l'indice.

*L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce support n'est pas garanti à échéance. Par ailleurs, en cas de revente avant cette date ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé, à l'initiative du souscripteur ou dans le cadre de l'assurance vie en cas de dénouement par décès, le remboursement se fera à la valeur du produit avec un risque de perte en capital partielle ou totale.*

N.B : Les termes « capital » et « capital investi » désignent la valeur nominale des Titres de créance, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions applicables au cadre d'investissement, hors prélèvements sociaux et fiscalité et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

1. Hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

2. TRA : Taux de Rendement Actuariel. Les TRA sont à envisager hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

# Avantages & Inconvénients

## Avantages

- Express Euro 50 offre une possibilité de remboursement anticipé le 18 mars 2016<sup>3</sup> si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 à cette date est supérieur ou égal à son niveau du 16 mars 2012<sup>3</sup>. Dans ce cas, l'investisseur recevra le 30 mars 2016<sup>3</sup> un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi, en plus de son capital initialement investi, soit un TRA<sup>2</sup> de 10,7%.
- En cas de non activation du remboursement anticipé, le placement permet à l'investisseur de bénéficier à échéance d'un gain de 100%<sup>1</sup> du capital investi si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 du 20 mars 2020<sup>3</sup> est supérieur ou égal à son niveau du 16 mars 2012<sup>3</sup>.
- En cas de non activation du remboursement anticipé, un mécanisme de protection spécifique permet à l'investisseur de bénéficier d'un remboursement de 100% du capital majoré d'un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi si l'indice Euro Stoxx 50 termine le 20 mars 2020<sup>3</sup> entre 70% (inclus) et 100% (exclu) de son Niveau Initial.

## Inconvénients

- **Le capital n'est pas garanti à échéance. En cas de non activation du remboursement anticipé, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale si l'indice Euro Stoxx 50 est en baisse de plus de 30% entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 20 mars 2020<sup>3</sup>.**
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice Euro Stoxx 50. La performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Compte tenu du possible remboursement anticipé, l'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement, qui peut être de 4 ou 8 ans.
- Du fait du mécanisme de plafonnement des gains (TRA<sup>2</sup> maximal de 10,7%), l'investisseur ne bénéficiera pas de la hausse éventuelle de l'indice Euro Stoxx 50 au-delà de 50% en cas d'activation du remboursement anticipé le 18 mars 2016<sup>3</sup> ; et au-delà de 100% en cas de remboursement à échéance avec un niveau final de l'indice supérieur ou égal à son niveau initial.
- Le rendement de Express Euro 50 à échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50 autour du seuil de -30%.
- **Le capital n'est pas garanti en cours de vie : en cas de revente du produit avant l'échéance, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.**

3. Ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

## Un remboursement anticipé automatique de 150%<sup>1</sup> activable en année 4 en fonction du niveau de l'indice Euro Stoxx 50

En année 4, si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son niveau initial, un remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit :

► l'intégralité du capital initialement investi + 12,5%<sup>1</sup> de gains par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi

---

**Remboursement anticipé automatique en année 4 :  $100\% + (4 \times 12,5\%^1) = 150\%^1$**   
(= TRA<sup>2</sup> de 10,7%)

---

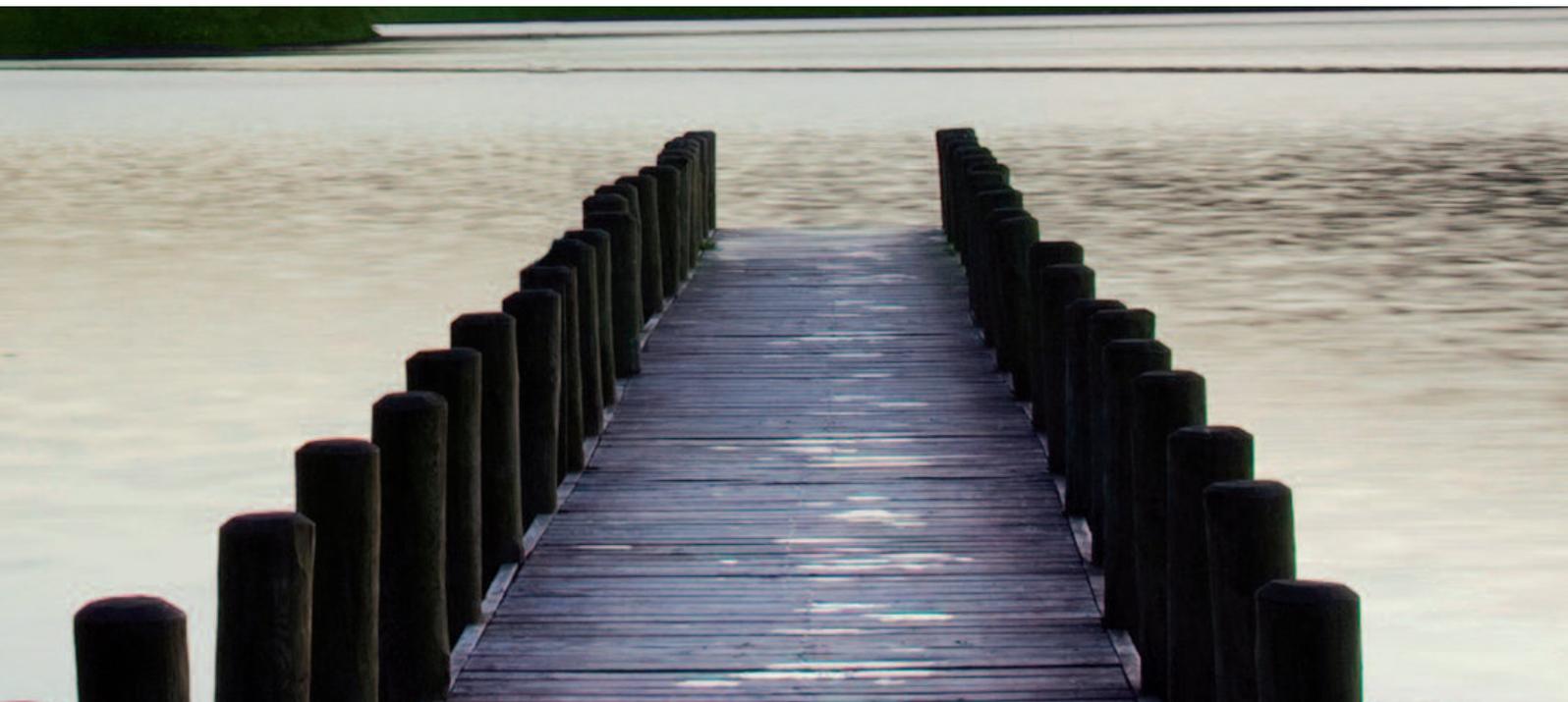


---

Niveau de l'indice Euro Stoxx 50 au 18 mars 2016<sup>3</sup>  $\geq$  Niveau de l'indice Euro Stoxx 50 au 16 mars 2012<sup>3</sup>

---

Compte tenu de cette possibilité de remboursement anticipé, la durée de vie du produit n'est pas connue à l'avance.



1. Hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

2. TRA : Taux de Rendement Actuariel. Les TRA sont à envisager hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

3. Ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

## En l'absence de remboursement anticipé en année 4

Trois scénarios sont possibles à l'échéance des 8 ans en fonction du niveau de l'indice Euro Stoxx 50. Par défaut, le capital n'est pas garanti.

► Si le Niveau Final<sup>4</sup> de l'indice Euro Stoxx 50 est inférieur à 70% de son Niveau Initial<sup>5</sup> : 100% de la baisse de l'indice Euro Stoxx 50

L'investisseur subit donc une perte en capital pouvant être totale ou partielle.

---

**Remboursement en année 8 : 100% - la baisse de la performance de l'indice**

---



---

Niveau de l'indice au 20 mars 2020<sup>3</sup> < 70% x Niveau de l'indice au 16 mars 2012<sup>3</sup>

---

► Si le Niveau Final<sup>4</sup> de l'indice Euro Stoxx 50 est compris entre 70% (inclus) et 100% (exclu) de son Niveau Initial<sup>5</sup> : gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi

---

**Remboursement en année 8 : 100% + 50%<sup>1</sup> = 150%<sup>1</sup>**  
(TRA<sup>2</sup> = 5,2%)

---



---

70% x Niveau de l'indice au 16 mars 2012<sup>3</sup> ≤ Niveau de l'indice au 20 mars 2020<sup>3</sup> < Niveau de l'indice au 16 mars 2012<sup>3</sup>

---

► Si le Niveau Final<sup>4</sup> de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son Niveau Initial<sup>5</sup> : gain de 100%<sup>1</sup> du capital investi

---

**Remboursement en année 8 : 100% + 100%<sup>1</sup> = 200%<sup>1</sup>**  
(TRA<sup>2</sup> = 9,0%)

---



---

Niveau de l'indice au 20 mars 2020<sup>3</sup> ≥ Niveau de l'indice au 16 mars 2012<sup>3</sup>

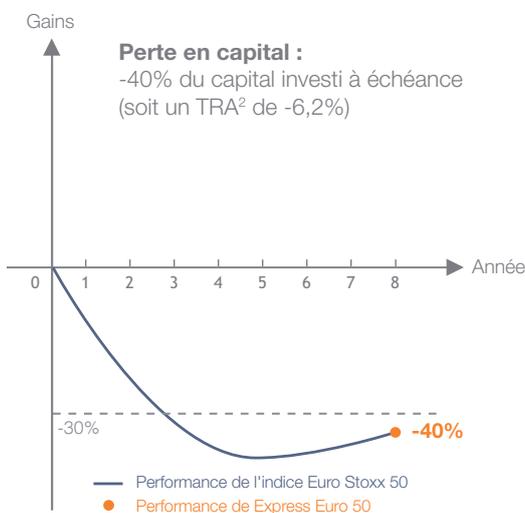
---

4. Niveau Final : niveau de l'indice Euro Stoxx 50 le 20 mars 2020 en clôture ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.  
5. Niveau Initial : niveau de l'indice Euro Stoxx 50 le 16 mars 2012 en clôture ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

## Scénarios de marché

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future de la performance des titres de créance. Les données chiffrées utilisées dans ces scénarii n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Express Euro 50. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part d'Exane Derivatives ou du Groupe BNP Paribas, lesquels déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.

### Scénario défavorable : forte baisse de l'indice à long terme

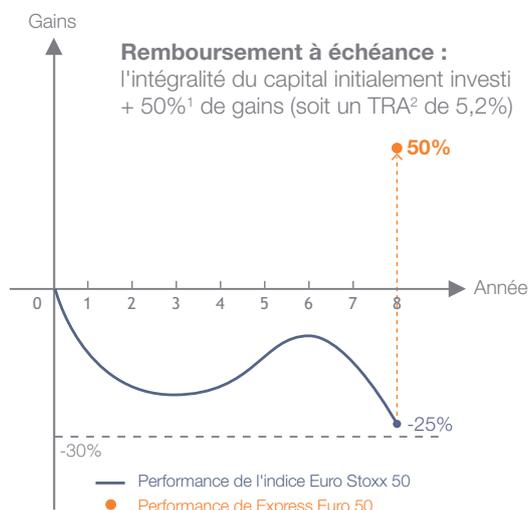


La performance de l'indice Euro Stoxx 50 entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 20 mars 2020<sup>3</sup> est de -40% (soit un TRA<sup>2</sup> de -6,2%) et le remboursement anticipé n'a pas été activé.

► L'investisseur subit une perte de 40% du capital investi le 30 mars 2020<sup>3</sup>, c'est-à-dire 400 € pour un investissement initial de 1000 € (soit un TRA<sup>2</sup> de -6,2%).

Le rendement de Express Euro 50 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50 autour du seuil de -30%. Dans le cas le plus défavorable où le remboursement anticipé n'aurait pas été activé et où l'indice Euro Stoxx 50 serait en baisse de 100% entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 20 mars 2020<sup>3</sup>, la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.

### Scénario médian : baisse de l'indice à long terme



La performance de l'indice Euro Stoxx 50 entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 20 mars 2020<sup>3</sup> est de -25% (soit un TRA<sup>2</sup> de -3,5%) et le remboursement anticipé n'a pas été activé.

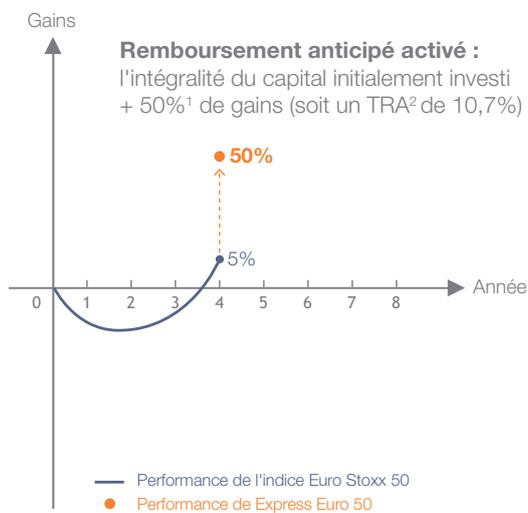
► L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initialement investi majorée d'un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi (soit un TRA<sup>2</sup> de 5,2%) le 30 mars 2020<sup>3</sup>.

1. Hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

2. TRA : Taux de Rendement Actuariel. Les TRA sont à envisager hors Frais (se référer à la partie "Caractéristiques-clés" en page 9) et hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

3. Ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

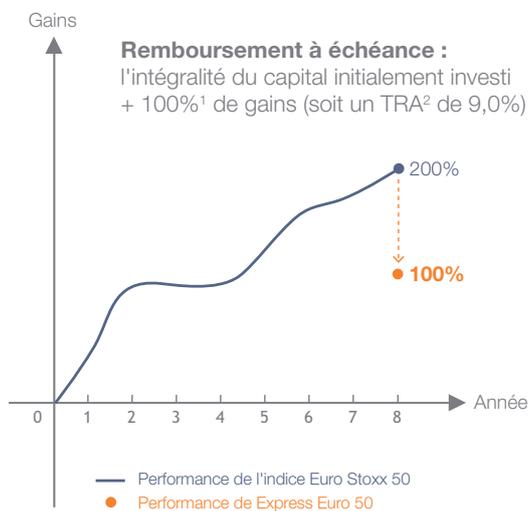
### Scénario favorable : hausse de l'indice à moyen terme



La performance de l'indice Euro Stoxx 50 entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 18 mars 2016<sup>3</sup> est de 5% (soit un TRA<sup>2</sup> de 0,6%). Le remboursement anticipé est activé.

► L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initialement investi majorée de 4 x 12,5%<sup>1</sup> soit un gain de 50%<sup>1</sup> du capital investi (soit un TRA<sup>2</sup> de 10,7%) le 30 mars 2016<sup>3</sup>.

### Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement de gain : forte hausse de l'indice à l'échéance



La performance de l'indice Euro Stoxx 50 entre le 16 mars 2012<sup>3</sup> et le 20 mars 2020<sup>3</sup> est de 200% (soit un TRA<sup>2</sup> de 14,7%) et le remboursement anticipé n'a pas été activé.

► L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initialement investi majorée d'un gain de 100%<sup>1</sup> du capital investi (soit un TRA<sup>2</sup> de 9,0%) le 30 mars 2020<sup>3</sup>.

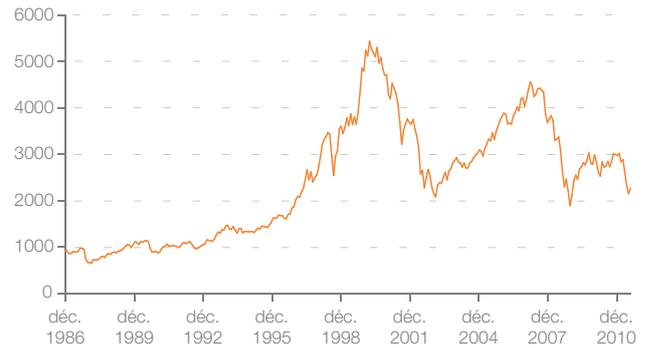
## L'indice Euro Stoxx 50 : une référence simple et facile à suivre

Indice phare des marchés actions en Europe, l'Euro Stoxx 50 (code Bloomberg : SX5E) regroupe 50 des premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.

L'indice se caractérise par une forte diversification sectorielle et géographique : 18 secteurs et 9 pays représentés.

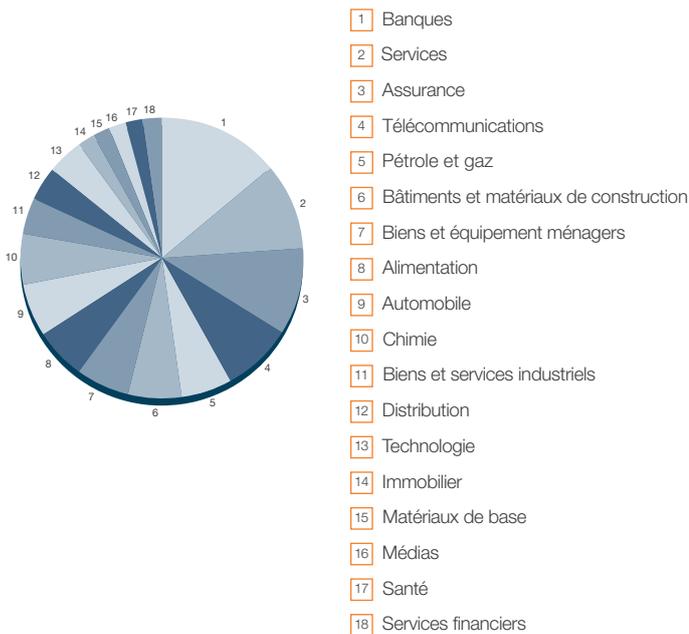
Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

### Evolution de l'indice Euro Stoxx 50 depuis sa création



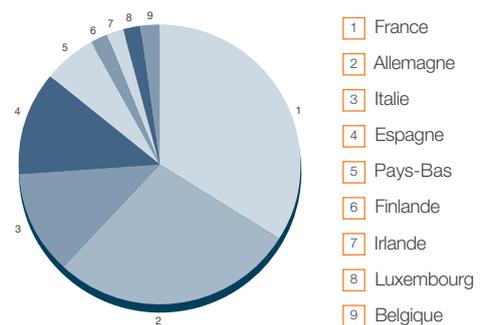
Source : Bloomberg au 21 novembre 2011

### Répartition sectorielle de l'indice Euro Stoxx 50



Source : Bloomberg au 21 novembre 2011

### Répartition géographique de l'indice Euro Stoxx 50



Source : Bloomberg au 21 novembre 2011

## Caractéristiques-clés

### Type :

Obligation de droit français à capital non garanti à l'échéance

### Éligibilité :

Assurance vie, compte titres

### Émetteur :

BNP Paribas (Standard & Poor's AA-, Moody's Aa3, Fitch A+)

### Indice / Sous-jacent :

Indice Euro Stoxx 50 (SX5E) (ISIN : EU0009658145)

### Devise :

Euro (pas de risque de change)

### Valeur nominale :

1000 euros

### Prix d'émission :

100%

### Agent de calcul :

Exane Derivatives

### Règlement / Livraison :

Euroclear France

### Cotation :

Euronext Paris

### Date d'émission :

4 janvier 2012

### Liquidité / Marché secondaire :

Liquidité quotidienne. Exane Derivatives s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner des prix fermes jusqu'à l'échéance pour les souscriptions et les rachats.

### Période de souscription :

jusqu'au 16 mars 2012

### Date de Référence Initiale :

16 mars 2012

### Date de Référence Intermédiaire :

18 mars 2016

### Date de Référence Finale :

20 mars 2020

### Date d'échéance :

30 mars 2020

### Code ISIN :

FR0011160423

### Remboursement anticipé :

Si à la Date de Référence Intermédiaire :

$$\text{Niveau}_{\text{Intermédiaire}} \geq \text{Niveau}_{\text{Initial}}$$

Alors :

$$\text{Remboursement} = 150\%$$

### Remboursement à échéance :

Si à la Date de Référence Finale :

$$\text{Niveau}_{\text{Final}} \geq 100\% \times \text{Niveau}_{\text{Initial}}$$

Alors :

$$\text{Remboursement} = 200\%$$

Si à la Date de Référence Finale :

$$70\% \times \text{Niveau}_{\text{Initial}} \leq \text{Niveau}_{\text{Final}} < 100\% \times \text{Niveau}_{\text{Initial}}$$

Alors :

$$\text{Remboursement} = 150\%$$

Sinon : Remboursement avec perte en capital =

$$[100\% + (\text{Niveau}_{\text{Final}} / \text{Niveau}_{\text{Initial}} - 1)]$$

Avec :

- Niveau<sub>Initial</sub> : Clôture de l'indice Euro Stoxx 50 le 16 mars 2012 ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

- Niveau<sub>Intermédiaire</sub> : Clôture de l'indice Euro Stoxx 50 le 18 mars 2016 ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

- Niveau<sub>Final</sub> : Clôture de l'indice Euro Stoxx 50 le 20 mars 2020 ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

### Frais :

Aucun frais ou commissions en raison du placement et/ou de la structuration n'ont été versés par BNP Paribas à Exane Derivatives. Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Exane Derivatives à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de structuration, sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,7% TTC du montant de l'émission, et sont disponibles sur simple demande auprès d'Exane Derivatives, 16 avenue Matignon 75008 PARIS.

## Nomenclature

### Niveau de complexité



Produit dont la compréhension nécessite des connaissances financières

### Sous-jacent

Indice

### Horizon d'investissement conseillé

4 ou 8 ans

### Objectif de performance relative (par rapport au sous-jacent)

Capter une partie de la performance du sous-jacent

Performance en ligne avec celle du sous-jacent

Surperformer le sous-jacent

### Risque structure / Sous-jacent

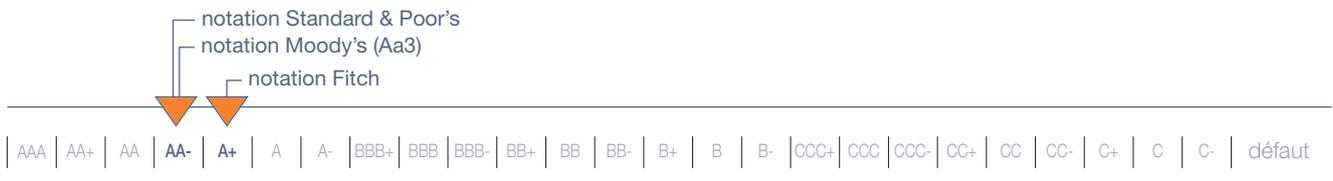
Capital garanti

Risque de perte inférieur au sous-jacent

Risque de perte équivalent au sous-jacent

Risque de perte supérieur au sous-jacent

### Risque crédit de l'émetteur



## Principaux facteurs de risques

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support : en cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent

(inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, mais aussi d'autres paramètres, notamment sa volatilité et les taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche du 20 mars 2020<sup>1</sup>, si l'indice se situe proche de -30%.

Risque de crédit : le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

1. Ou le premier jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour où l'indice Euro Stoxx 50 est publié.

## Questions / Réponses

### Sur quels supports d'investissement puis-je souscrire Express Euro 50 ?

L'investisseur peut souscrire Express Euro 50 auprès de son gestionnaire de fortune, notamment, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et bénéficier des avantages de cette enveloppe fiscale.

### Quand puis-je souscrire ?

Pour acquérir Express Euro 50 à sa valeur nominale (1000 €), les souscriptions doivent être reçues avant le 16 mars 2012. Jusqu'à cette date, le taux de rémunération est de 1% par an.

Au-delà de cette date, les souscriptions restent possibles à tout moment et s'effectuent au cours du jour.

### Puis-je vendre mes titres de créance en cours de vie ?

Express Euro 50 est construit dans la perspective d'un investissement sur 8 ans maximum. Il est toutefois possible de revendre ses titres de créance avant cet horizon à un cours qui dépend des paramètres de marché ce jour-là, sans frais de sortie. Le souscripteur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable, a priori, s'il est contraint de sortir avant l'horizon 8 ans.

### Comment s'effectue la valorisation en cours de vie ?

A partir du 16 mars 2012, Express Euro 50 évolue en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, de la volatilité, des taux d'intérêt et de la durée de vie résiduelle.

## Exane Derivatives, un savoir-faire au service de votre patrimoine

Fondé en 1990 et fort de 880 collaborateurs dans le monde, le groupe Exane est parmi les leaders sur les marchés financiers des actions et des dérivés.

En 2004, Exane et BNP Paribas ont conclu un accord de partenariat à travers lequel les deux groupes ont mis en commun leur expertise sur les actions en Europe. Ce partenariat conforte la solidité financière du groupe tout en préservant l'indépendance de ses choix stratégiques. En effet, si BNP Paribas détient 50% du capital d'Exane, les associés d'Exane conservent la majorité des droits de vote.

Sa filiale Exane Derivatives, spécialisée dans le domaine des produits structurés, conçoit des solutions d'investissement au carrefour de plusieurs exigences :

- Répondre concrètement aux attentes patrimoniales des investisseurs : performance, rendements réguliers, sécurité et liquidité.

- S'appuyer sur les convictions de marché de notre bureau de Recherche, largement reconnu en France et en Europe, afin de valoriser au mieux les perspectives économiques de demain.

- Mettre en œuvre le savoir-faire des équipes d'ingénierie financière pour rester à la pointe de l'innovation.

Exane Derivatives vous accompagne dans vos choix d'investissement en vous proposant des solutions à rendements réguliers ou capitalisés. Celles-ci sont recommandées exclusivement par votre gestionnaire de fortune et disponibles dans les contrats de la plupart des compagnies d'assurance vie.

Avertissement : Express Euro 50 ("le Titre de créance") est un **Titre de créance à capital non garanti**, coté sur Euronext Paris et pouvant être utilisé comme valeur de référence de contrats d'assurance vie libellée en unités de compte. Exane S.A., Exane Derivatives et l'Émetteur ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie sur Express Euro 50. Le Titre de créance est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie. Express Euro 50 ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le produit sous-jacent qui est proposé dans ce document. **Le public est invité à se référer à la rubrique « facteurs de risques » (notamment, risque de perte en capital, risque lié à l'évolution des marchés, risque lié à l'évolution du sous-jacent et risque lié à l'effet de levier) du Prospectus conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant ce Titre de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur BNP Paribas.** Chaque investisseur potentiel a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer la faisabilité, les risques, les avantages, les inconvénients liés à l'acquisition de ce Titre de créance et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Exane S.A., Exane Derivatives et le Groupe BNP Paribas ne donnent aucune garantie et ne font aucune recommandation à cet égard. Exane S.A., Exane Derivatives et le Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérés comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession du Titre de créance par Exane Derivatives, agissant en tant que preneur ferme, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, et aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003. **Le Prospectus des Titres de créance a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n°11-594 en date du 29 décembre 2011. Le Prospectus d'émission est disponible sur les sites internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.exaneprescripteurs.com](http://www.exaneprescripteurs.com).**

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.